

NOUS VOUS AIDONS !

Le Bureau Information Jeunesse, labélisé **euromdesk**, vous informe sur l'ensemble des possibilités et dispositifs pour partir à l'étranger.

N'hésitez pas à contacter le BIJ pour vous aider à clarifier votre projet.

RETRAIT DU DOSSIER AU BIJ

Retirez **dès maintenant** votre dossier au BIJ ou en ligne sur www.thononagglo.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔTS

Votre dossier est à rendre dûment complété, en version numérique, **impérativement** avant le **21 mars 2018**.



INFOS :

Bureau Information Jeunesse
8, avenue Saint-François-de-Sales
Thonon-les-Bains
Tél. : 04 50 26 22 23
bij@thononagglo.fr



ENVIE ? DE PARTIR À L'ÉTRANGER

**OBTENEZ UNE BOURSE
POUR RÉALISER
VOTRE
PROJET !**

Dépôt des dossiers
jusqu'au 21 mars 2018

QUELS SONT LES PROJETS RECEVABLES ?

ACCESSIBLE À TOUS :

sans conditions de diplômes et de niveau de langue !

Votre projet doit répondre aux critères suivants :

- La destination est, en priorité, **un pays membre de l'Union Européenne** (une seule destination sera financée).
- Il s'agit d'un **projet d'études, un stage, une formation, un job, un séjour linguistique ou un séjour à caractère humanitaire ou solidaire.**

Ne peuvent être financés :

- Les séjours touristiques ou de loisirs.
- Les stages d'étude obligatoires à l'étranger.
- le séjour est d'une **durée minimum de 21 jours à l'étranger et maximum un an.**
- Le projet doit être initié **en 2018.**
- **Le candidat s'engage à faire partager son expérience en retour.**



EN CONTREPARTIE DE VOTRE BOURSE...

une restitution de votre expérience à l'étranger vous sera demandée. Elle pourra prendre plusieurs formes : carnet de bord, blog, diaporama, conférence, vidéo...



À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJET ?

Le candidat doit :



À SAVOIR !

La bourse peut aller jusqu'à 1.000 € pour les projets individuels et 3.000 € pour les projets collectifs.

- Avoir **entre 16 et 25 ans.**
- Être **lycéen, étudiant, apprenti, salarié ou en recherche d'emploi.**
- Être **domicilié ou interne dans une des 25 communes de Thonon Agglomération*.**

Les candidats peuvent postuler :

- À **titre individuel.**
- De **manière collective** pour un projet à caractère solidaire.

Pour ces projets collectifs, la majorité des participants **doit habiter sur le territoire de Thonon Agglomération*.**

* Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire.

